

Gestion du transport scolaire de la CSH

Amos, vendredi 2 septembre 2016 --- L'équipe du transport scolaire rappelle qu'un élève ne peut pas changer d'autobus pour une journée. De plus, un horaire pour la gestion d'une adresse complémentaire doit être remis au coordonnateur.

Interdiction de changement d'autobus sporadique

Nous vous rappelons que les changements d'autobus pour une journée ne sont pas autorisés à la CSH, sauf exception pour un cas d'urgence.

La gestion mensuelle d'une adresse complémentaire exigée

Les parents concernés doivent fournir un horaire mensuel ou idéalement annuel, pour les élèves qui ont une adresse complémentaire, c'est-à-dire une 2^e adresse pour un service de garde privé ou qui sont en garde partagée. Précisons que ce service demeure toujours gratuit. L'équipe du transport scolaire ne gère que deux adresses par élève.



- 30 -

Renseignements
Réal Nolet
Coordonnateur
(819) 732-6561 poste 2233

Source
Johanne Godbout
Secrétaire générale